

Mgr Philippe Bordeyne conteste la réponse de la Congrégation pour la doctrine de la foi concernant la bénédiction des invertis

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#), [Relativisme](#), [Vatican](#)

Date : 22 mai 2021

Mgr **Philippe Bordeyne**, le nouveau président de l'Institut théologique pontifical Jean-Paul II pour les sciences du mariage et de la famille [vient de prendre position](#) sur la bénédiction des couples formés par deux personnes de même sexe. Et ce n'est pas la position de la Congrégation pour la doctrine de la Foi.

Dans un essai paru dans « [Transversalités](#) », la revue de l'Institut catholique de Paris dont il était jusqu'ici le recteur, le père Bordeyne soutient que c'est une bonne chose de bénir ces couples quand ils « *sollicitent la prière de l'Église pour accompagner leur amour, leur union* », tout en prenant la double précaution de les bénir « *de préférence* » dans une forme liturgique « *à caractère privé* » et avec une bénédiction personnelle à chacun des membres du couple, « *afin de marquer la différence avec les prières de bénédiction nuptiales* ».

Le père Bordeyne se range ainsi du côté des rebelles allemands, belges, autrichiens... au « [Responsum](#) » avec lequel la Congrégation pour la Doctrine de la foi a interdit la bénédiction de ces couples le 15 mars.

Surtout, le nouveau président de l'Institut théologique pontifical Jean-Paul II pour les sciences

du mariage se range ainsi aux antipodes de la doctrine et de la pastorale constante de l'Église.